



Rôle de Vice-Président(e) **de l'Association des Sculpteurs de Saint-Eustache**

Si le Président, pour une raison quelconque, ne peut remplir ses fonctions, le Vice-Président le remplace, exerce ses fonctions et jouit de la même autorité que le Président. Le Vice-Président remplace le Président ou lui succède en cas d'une absence ou d'une vacance.

Si pour une raison quelconque il survient une vacance à la Présidence, le Vice-Président entre aussitôt en fonction. Advenant une vacance à toute autre fonction, le Conseil d'Administration (CA) nomme un membre pour compléter le mandat.

Tâches du Vice-Président:

- Être présent et participer aux Assemblées Générales Annuelles et aux réunions du CA.
- Inscription des nouveaux membres (sur la liste d'info contact).
- Monter les classes environ un mois avant la prochaine session et gérer tout changement en cours de route.
- Communiquer les classes aux professeurs pour leur préparation (surtout s'il y a des nouveaux), ainsi qu'au Trésorier pour la perception.
- Faire les communiqués aux membres via le Webmail et/ou le téléphone.
- Monitorer le Webmail et le répondeur de l'Association pour toutes communications (inscription, commentaires des membres, communiqués de la ville, etc.). En avertir la fonction du C.A. impliquée le cas échéant.
- Communication avec l'Éveil et le panneau électronique de la ville (pour les annonces d'Assemblée Générale et autres messages de l'Association).
- Collecter la liste des participants pour le souper de Noël et le souper de fin d'année.
- Participer et aider au montage des activités tel que l'exposition des œuvres, le souper de Noël et de fin d'année et les kiosques de la Saint-Jean et du Festival de la Galette.
- Exercer toutes les autres fonctions que le Conseil peut de temps à autre lui assigner.